

PUBLIÉ LE 11/05/2026

# Décision n° 2026-40 du 07/05/2026 – Nomination auprès du Comité Français de la Pharmacopée « Substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – Galénique-Pharmacotechnie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

**La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Vu** la décision DG n° 2026-05 du 6 janvier 2026 portant création du comité français de pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**Vu** la décision DG n° 2026-06 du 6 janvier 2026 portant nomination du comité français de pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

## Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommée membre du comité français de pharmacopée « substances et préparations chimiques, pharmaceutiques et radiopharmaceutiques – galénique-pharmacotechnie » pour la durée du mandat restant à courir :

En qualité de représentante des Pharmaciens des Préparatoires de France (PREF) :

- Madame CADET (Elodie).

**Article 2** : La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 7 mai 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ  
Directrice générale de l'ANSM